

INFORMATIONS

20-21 mars 2020

Les commerçants sont là !

Carrefour Market d'Aussonne se mobilise de nouveau pour les seniors et les personnes vulnérables!

Le Carrefour Market met en place un nouveau créneau réservé aux seniors (à partir de 70 ans) et aux personnes vulnérables de la commune, le mardi 24 mars de 14h à 15h.

Le magasin sera exceptionnellement fermé le Dimanche 22 mars 2020.

Saveurs du potager modifie ses horaires

Le magasin sera ouvert du mardi au samedi de 9H à 12h30 et de 15h30 à 18h30

Carole Descuns Opticien

Carole DESCUNS tient une permanence tous les matins de 10h à 12h

Toutes ces personnes continuent à vous servir afin que vous puissiez vivre votre confinement dans les meilleures conditions possibles, c'est pourquoi nous vous demandons de respecter les mesures mises en place et nous faisons appel à tous pour faire preuve de civisme.

Coronavirus : Attention aux arnaques !

Depuis l'apparition des premiers cas de Coronavirus, les arnaques de la part de sociétés et d'individus malveillants se multiplient. **Soyez vigilant !**

<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/arnaques-liees-au-coronavirus>

Des services publics mobilisés !

Durant le week-end en cas d'urgence vous pouvez joindre un élu de permanence au 06.77.41.41.72 ou envoyer un mail à l'adresse contact@aussonne.fr.

Médiathèque Départementale de la Haute-Garonne

La médiathèque départementale vous propose des ressources gratuites en ligne via ce lien: <https://media31.mediatheques.fr/>. Ce service vous permet d'accéder gratuitement et librement à des films, des livres, (audio livres et presse...) et à des ressources musicales.

Ce service est accessible pour tous les lecteurs inscrits à la Médiathèque d'Aussonne qui demandent leur inscription à la médiathèque numérique. Les agents de la médiathèque continuent à valider auprès de la départementale les demandes d'inscriptions afin que les lecteurs puissent bénéficier de cette offre.

Toulouse Métropole

En raison de la situation de confinement liée au Covid-19 et pour faciliter l'organisation des services publics, nous vous invitons à conserver chez vous déchets verts et encombrants, la collecte des ordures ménagères restant prioritaire !

Ouverture d'un Centre d'accueil de malades

A l'initiative de médecins de Cornebarrieu, un centre d'accueil et d'orientation des malades ouvre au Foyer de l'Aussonnelle à Cornebarrieu. Les malades seront accueillis, rapidement auscultés et redirigés immédiatement vers le lieu le plus adapté à leur état (isolement, hôpital, ...). Il s'agit d'un accueil pour les communes du nord-ouest.

Ouverture le samedi 20 mars à 14h

Communiqué de la Préfecture

Arrêté du 20 mars 2020 portant interdiction de déplacement dans certains lieux du département

Tous les parcs et jardins municipaux, les voies pédestres et cyclables des berges de canaux, cours d'eau et plans d'eau, les zones de loisirs, les sentiers de randonnée balisés sont interdits au public à compter du 21 mars 2020 pour la durée d'application des mesures gouvernementales instituées par décret portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19. Par dérogation, les personnels des sociétés privées, des services techniques des collectivités locales, des gestionnaires publics assurant l'entretien des dits lieux sont autorisés à y pénétrer pour le strict exercice de leur activité professionnelle.

<http://www.haute-garonne.gouv.fr/content/download/33304/219105/file/recueil-31-2020-064-recueil-des-actes-administratifs-special.pdf>

ARRETE MUNICIPAL N° 17/2020 du 17 mars 2020 PORTANT INTERDICTION D'UTILISATION DES SALLES COMMUNALES (Modificatif de l'Arrêté N°15/2020)

Article 1 : L'accès à l'ensemble des salles communales, aux espaces sportifs et de loisirs est strictement interdit jusqu'à nouvel ordre pour les associations, les particuliers, les groupes politiques, etc.

Un appel au civisme est fait pour qu'ensemble, nous respections les consignes, nous nous protégeons et nous protégeons les autres.

Toute modification de date (reprise anticipée ou prolongement) sera communiquée suivant l'évolution de la situation.

Nous vous rappelons qu'en cette période de confinement, l'ensemble des installations communales sont interdites y compris les aires de jeux, le city park, le skate park, le terrain synthétique et le boulodrome.

Merci à vous de partager ces informations, tout le monde n'a pas accès aux réseaux sociaux ou aux nouvelles technologies, alors n'hésitez pas à appeler votre entourage pour leur donner ces informations et prendre des nouvelles.

Le confinement n'exclut pas la solidarité !

Nous restons à votre service